

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (1^{er}) juin 2020 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Le conseil de la municipalité de la Rédemption siège en séance ordinaire ce lundi 1 juin à 20h00 par voie téléphonique.

La direction ministérielle du Québec nous a avisé de faire les réunions enregistrées et sera mise sur le site internet au moment jugé opportun afin que les citoyens et les citoyennes en prendre part.

Assiste à la séance, par voie téléphonique, Mme la Mairesse Sonia Bérubé et le directeur général et secrétaire trésorier M. Gilles Provencher.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Présent

Manon Landry : Présente

André Fournier : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire surtout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020; ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permettent au conseil de siéger à huis clos et qui autorisent les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel téléphonique.

Résolution# 20-94

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter la séance par appel téléphonique.

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Résolution #20-95

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2020.**
Résolution #20- 96

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 le directeur général demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry, il est résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal sans modification.

Opposition du conseiller no (3) André Fournier

4. **Demande emprunt temporaire pour la construction du**
Garage municipal
Résolution# 20-97

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité par le conseil que la Municipalité de La Rédemption demande un emprunt temporaire d'un montant autorisé de 769 294 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2019-04 à la caisse Desjardins de Mont-Joli Est de la Mitis.

Afin de réduire les couts de frais d'intérêt nous allons prendre les fonds dans les comptes 91775 et 600180 Caisse populaires Desjardins pour un montant de 827 914.00\$ et ensuite nous utiliserons l'emprunt temporaire.

Après la réception de l'aide financière RECIM 1 179 975.00\$ nous allons remettre les sommes utilisées dans les comptes 91775 et 600180 Caisse populaires Desjardins

Que Sonia Bérubé, mairesse, et Gilles Provencher, directeur Général, soient autorisés à signer les documents relatifs à l'emprunt.

5. **Offre de service de PF Service conseil inc pour la gestion**
de l'aide financière -RIRL rang 8 au montant de
624.00\$ (excluant les taxes), plus .53c/km
frais de déplacement.
Résolution# 20- 98

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de PF Service-Conseil pour faire la Gestion de l'aide financière-RIRL rang 8 au montant de 624.00\$ excluant les taxes, plus .53c/km frais de déplacement.

6. **Quotte part MRC juin 2020 au montant de 18,421.22\$**
Résolustion#20-99

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter de payer à la MRC la quote part de juin au montant de 18 421.22\$

7. Service de la Sûreté du Québec facture #102520 au montant de 10,645.00\$
Résolution# 20-100

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture # 102520 au montant de 10 645.00\$

8. Hydro Québec usine potable au montant de 3,246.00\$
Résolution# 20-101

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter de payer à Hydro Québec au montant de 3 246.00\$

9. Réfection de la rue de la Coop et de la route Melucq
Résolution#20-102

► Titre du projet: réfection de la rue de la Coop et de la Route

Melucq ► Résolution numéro:

ATTENDU QUE La municipalité de La Rédemption a pris connaissance des modalités d'application du volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Raynald Bérubé appuyée par Manon Landry il est résolu à la majorité et adopté que le conseil de la municipalité de la Rédemption autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son

engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Opposition du conseiller no (3) André Fournier

10. Démission du directeur général
Résolution# 20-103

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par André Fournier et résolu à la majorité d'accepter la démission du directeur général le 21 juin 2020.

Opposition de la conseillère no (2) Manon Landry et du conseiller no (4) Raynald Bérubé

11. Mandat à groupe Vegas ou la MRC de la Mitis pour l'embauche d'un nouveau Directeur Général
Résolution# 20-104

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à la majorité d'accepter de mandater la MRC de la Mitis pour l'embauche d'un nouveau directeur général.

Opposition du conseiller no (3) André Fournier

12. Dossier de la SST employé no 45 (nd : 619-003) {MNRCY-Morency. FIDI 1689553}
Résolution 20-105

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité d'accepter que la firme Morency avocat soit mandaté pour écrire une lettre juridique à l'employé no 45 dans le dossier de la SST (nd :619-003).

13. Acceptation des comptes 19 354.20\$
Résolution# 20-106

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes au montant de 19 354 20\$

14. Varia **A. (grief concernant un employé municipal)**
Résolution #20-107

La résolution 20-90 sera abrogé, pour donner un avertissement verbal pour remplacer l'avertissement écrit. Par le fait même, la lettre au dossier de l'employé (84) sera retirée de son dossier.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité d'accepter d'abroger la résolution 20-90

Opposition du conseiller no (3) André Fournier

B.(fleurs)
Résolution#20-108

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité d'accepter d'acheter des fleurs pour la municipalité, pour un budget de moins de 1 000.00\$

Opposition du conseiller no (3) André Fournier et du conseiller no (1) Steve Soucy

C. (Amende de 10\$ aux conseillers pour avoir omis de voter lors de la séance du 4 mai 2020).

Résolution#20-109

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à la majorité d'autoriser le directeur général à facturer les conseillers no (5) Simon Chassé et no (4) Raynald Bérubé pour ne pas avoir voté lors d'une résolution à la séance du 4 mai 2020. Pour le non-respect une amende de 10.00\$ chacun leur sera envoyé.

15. Période de questions

16. Prochaine séance

Lundi le 6 juillet 2020 à 20h00

17. Levé de la séance
Résolution#20-110

Après la période de questions, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h20.

Sonia Bérubé
Mairesse

Gilles Provencher
Directeur général et secrétaire-trésorier